Saint-Damase

Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 avril 2022, le conseil municipal adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 135 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 825 000 $ ET UN EMPRUNT DE 825 000 $ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG D'ARGENTEUIL

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca. Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 25e jour du mois d'avril 2022.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase

Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca

Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca

115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0